



Indemnité de Sujétion Spéciale de Police

Aucune augmentation depuis 2020, date de fin du protocole de 2018, cela augmente la perte de pouvoir d'achat des policiers.

Dans un contexte marqué par l'inflation et l'augmentation de la délinquance, il est impératif d'adapter l'ISSP à la réalité économique actuelle.

Alternative Police CFDT revendique une revalorisation de l'ISSP de 28,5 % à 36,5 % !



Un levier contre la stagnation salariale : Compenser le gel du point d'indice, assurant une rémunération plus équitable.



Une reconnaissance des risques et responsabilités : face aux défis croissants de la profession, il est essentiel de garantir une compensation juste et adaptée.



Assurer une police plus motivée et mieux rémunérée pour une sécurité renforcée.

Alternative Police CFDT exige une revalorisation immédiate de l'ISSP !



Écouter, défendre, agir ! Ensemble pour l'avenir !